

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1090 DU 11 SEPTEMBRE 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**SUIVEZ NOUS SUR :**

facebook

twitter

Google+

Email

**JOEL BEAUGENDRE LIBÉRÉ**

**ET**

**MIS EN EXAMEN**

**POUR CORRUPTION**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 13

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 17

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

Nombre de pages :22

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; wesleyAminata.**

**2 LA NATION N°1090 /JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014**

## **LA CARAÏBE DEMAIN**

**La Communauté caribéenne, CARICOM (Caribbean Community, et en espagnol Comunidad del Caribe), regroupe plusieurs États anglophones de la Caraïbe, en plus du Suriname néerlandophone, et d'Haïti, à la fois francophone et créolophone. Sa langue officielle demeure l'anglais. Cependant le président haïtien Martelly, a demandé, en 2011, que le français devienne également langue officielle. En effet, il insiste sur le fait que son pays représente à lui seul la moitié de la population de l'organisation. Elle est née en 1973 du traité de Chaguaramas entre quatre pays : la Barbade, le Guyana, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago, avec pour objectifs de renforcer les liens interétatiques dans la Caraïbe et de créer un marché commun unique. Actuellement elle est composée de 14 États membres et de 6 membres associés, la majorité appartenant au Commonwealth. Il existe actuellement aussi sept États observateurs de cet espace. Pour faire face aux défis du siècle et optimiser ses ressources la CARICOM vient d'adopter un Plan stratégique qui comporte un programme de**

développement pour l'avenir. Ce programme prévoit un examen des besoins de développement, un modèle de résilience pour le progrès socio-économique, les stratégies visant à renforcer l'unité régionale et un programme pour la réforme des mécanismes de gouvernance . Le Plan stratégique va permettre de sélectionner les actions de développement de la Région. Enfin, le plan décrit les modalités stratégiques et de gestion du changement avec les cadres surveillance, de mesure et d'évaluation nécessaires. Le Plan stratégique 2015 - 2019 est donc une réponse directe à la nécessité de cibler "... une gamme étroite de résultats spécifiés dans les délais prévus, en se concentrant sur quelques objectifs concrets et réalisables" par rapport à l'ordre du jour de développement régional. Cela est particulièrement important étant donné les ressources limitées de la Communauté. Nous lui souhaitons de réussir car la région a besoin d 'unité et d 'efficacité pour exister dans le monde complexe d'aujourd'hui.

## **POLITIQUE**

### **LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS PERSISTE**

Le gouvernement va renforcer la péréquation pour limiter les effets de la baisse des dotations sur les collectivités les plus pauvres. Il va aussi mieux associer les collectivités aux décisions qui les concernent. Mais l'exécutif ne reviendra pas sur le montant de la baisse des dotations, de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017.

Trois ministres (Décentralisation, Réforme territoriale et Budget) l'ont réaffirmé ce 11 septembre aux présidents des associations d'élus locaux lors d'une réunion de travail. Les responsables des associations d'élus locaux étaient "désabusés" ce 11 septembre à la sortie de leur rendez-vous avec le gouvernement sur les finances locales, témoigne André Laignel, président du Comité des finances locales (CFL), qui a participé à la réunion. "Le débat n'a pas avancé, car les ministres ont campé sur la baisse de 11 milliards d'euros", explique-t-il. L'Association des maires de France avait annoncé il y a quelques jours que 10.000 collectivités ont adopté des délibérations demandant au gouvernement de revenir sur son objectif d'économie. En dépit de cette mobilisation massive, ce dernier est resté inflexible sur le montant prévu. Il refuse également d'étaler la réduction des dotations sur une durée supérieure à trois ans, comme le réclament les élus locaux. Dans un document de travail qui leur a été remis, l'exécutif évoque trois baisses de 3,6 milliards d'euros chaque année sur la période 2015-2017, soit le scénario envisagé dès le printemps. "La ministre en charge de la Décentralisation a pour souci de parvenir à une répartition de la baisse qui soit la meilleure possible", reconnaît néanmoins Laurence Tartour, chargée de mission finances de l'Association des petites villes de France (APVF). Pour atténuer les effets de la chute des concours de l'Etat, le gouvernement mise donc sur la solidarité entre les collectivités. Le projet de loi de finances pour 2015 prévoira ainsi un doublement de la progression des dotations de péréquation aux collectivités. En particulier, les dotations de solidarité rurale et urbaine (DSR et DSU) augmenteraient respectivement de 78 millions et 120 millions d'euros l'année prochaine. Quant au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), il croîtrait de 210 millions d'euros pour atteindre 780 millions d'euros, soit le montant prévu dans la loi de finances pour 2012. "Grâce à ce renforcement de la péréquation, la baisse des dotations des collectivités les plus pauvres sera en moyenne 8 fois moins importante que celles des communes les plus riches", ont assuré les ministres de la Décentralisation et de la Réforme territoriale, ainsi que le secrétaire d'Etat au budget, dans un communiqué commun. La solidarité financière étant confortée, la répartition de la baisse des dotations entre les communes ne serait pas calculée en fonction de leur richesse, suivant en cela ce que le groupe de travail du CFL avait souhaité en juillet, certes "à une légère majorité", comme le relève André Laignel. "L'avis du CFL doit être respecté, il ne faut pas

introduire de la péréquation au sein de la répartition de l'effort, cela générerait de la complexité", avait prévenu Olivier Dussopt, le président de l'APVF, à la veille de la réunion. "On ne peut pas à la fois amplifier la péréquation et répartir la baisse de manière péréquée", reconnaît de même le maire d'Issoudun. Qui admet aussi que la montée en puissance de la péréquation va poser la question de sa "soutenabilité" pour les collectivités mises à contribution. Pour rendre la baisse des dotations la moins douloureuse possible, le gouvernement a aussi donné des gages aux départements, en annonçant que, comme promis il y a un an, une "clause de revoyure" permettra de dresser le bilan des mesures mises en place pour assurer un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA). Si nécessaire, des amendements seront introduits au cours de la discussion des textes de lois financiers de fin d'année. L'exécutif a par ailleurs présenté aux élus locaux un certain nombre d'engagements vis-à-vis des collectivités. Le renforcement de la lutte contre l'inflation des normes, avec notamment l'objectif annoncé le 20 août dernier en Conseil des ministres de ramener à zéro le coût net des nouvelles normes à l'horizon de 2017 (notre article du 26 août 2014), y figure en bonne place. Annoncée à l'automne 2013, puis reportée, la refonte de l'architecture des concours financiers, en particulier de la dotation globale de fonctionnement (DGF) devra figurer dans le projet de loi de finances... pour 2016. Le gouvernement en attend à la fois plus de simplicité, de cohérence et d'efficacité. Des parlementaires accompagnés par des universitaires devront lui remettre des propositions sur le sujet "avant la fin de l'année". André Laignel l'assure : le gouvernement a fait preuve d'une "meilleure écoute". Cela pourrait durer. Car ce dernier compte associer les collectivités à la définition des politiques et des objectifs financiers qui les concernent. Comme le recommandait entre autres en avril dernier le rapport Lambert-Malvy (notre article du 17 avril 2014), un "dialogue national des territoires" sera mis en place. Sa première réunion aura lieu "au cours du mois d'octobre", selon le gouvernement. Qui donne ainsi satisfaction aux élus locaux. Ceux-ci avaient regretté fin 2013 la suppression, du fait de l'hostilité du Sénat, du projet de Haut Conseil des territoires. Par ailleurs, une conférence des finances publiques réunissant les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale abordera au moins une fois par an la situation financière. En sachant qu'une instance portant ce nom avait été instaurée en

janvier 2006 à la suite de la remise du rapport Pébereau sur la dette publique. L'instance "évaluera la contribution des différentes administrations publiques requise pour assurer le respect de [la] trajectoire [des finances publiques]", indique le document de travail remis aux élus locaux, qui informe "dans le même temps, le gouvernement associera les collectivités territoriales à la définition d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale". "A compter de 2016", un objectif sera défini pour chaque catégorie de collectivités territoriales et pour les groupements de communes. Une mesure qui ne sera sans doute pas du goût des élus locaux, qui mettront certainement en avant la libre administration des collectivités locales et demanderont des contreparties. En outre, les élus locaux pourraient juger insuffisants l'ensemble des "engagements" mis sur la table par le gouvernement. Dans ces conditions, ceux qui sont membres du CFL pourraient ne pas se prononcer sur les modalités de la baisse des dotations, afin de ne pas l'avaliser. Un choix que regretterait le président de l'instance. S'agissant du risque de chute brutale de l'investissement local, le gouvernement semble prendre les choses au sérieux. Mais à l'instar d'André Laignel, les élus locaux déplorent n'avoir obtenu "aucune réponse concrète". Le gouvernement n'a pas accédé à leur demande de rembourser la TVA aux collectivités à la fois plus rapidement et à un taux plus élevé. De plus, les ministres n'ont nullement évoqué la piste d'un fonds d'1 milliard d'euros destiné à soutenir l'investissement des collectivités, dévoilée début septembre par le quotidien Les Echos. Ils ont tout de même confirmé la "sanctuarisation" en 2015 du fonds de compensation pour la TVA. L'enveloppe dédiée au remboursement en faveur des collectivités de la TVA qu'elles ont payée sur leurs investissements, progressera ainsi de 166 millions d'euros. En outre, le gouvernement a fait état du prolongement pour un an, jusqu'en août 2015, des taux attractifs (taux de livret A + 100 points de base) proposés par la Caisse des Dépôts aux collectivités dans le cadre de l'enveloppe de 20 milliards d'euros mobilisés sur 2013-2017.

## **JOEL BEAUGENDRE LIBÉRÉ**

Le maire de Capesterre-Belle-Eau est sorti de prison hier, après 90 jours de détention. Il a annoncé qu'il reprendrait ses fonctions dès aujourd'hui. Après une énième demande de remise en liberté, les avocats du maire de Capesterre-Belle-Eau ont finalement eu gain

de cause. Et c'est à 17h que Joël Beaugendre, derrière les barreaux depuis le 12 juin, a quitté le Centre pénitentiaire de Baie-Mahault. Sa famille était bien sûre présente, tout comme Eddy Claude-Maurice, 2e adjoint au maire de la commune. Mais également, Lucette Michaux-Chevry, la présidente de la Communauté d'Agglomération du Sud-Basse-Terre. Toutefois, Joël Beaugendre est placé sous contrôle judiciaire, avec de nouveaux chefs de mise en examen - exit « usage de faux en écriture privée » -. Il est désormais mis en examen pour « corruption passive, détournement de fonds publics et tentative, et favoritisme ».

## **L'UGTG DÉNONCE LES POURSUITES PÉNALES CONTRE LES SYNDICALISTES**

Dans un communiqué l'UGTG déclare : « Ce Jeudi 11 Septembre, trois militants de l'UTS-UGTG (Union des Travailleurs de la santé) sont convoqués devant le tribunal de Pointe-à-Pitre. Nos Camarades LUNION, CALVAIRE et LERUS sont mis en examen pour des faits de grève qui remontent à Juin 2006. D'après le juge, ils auraient exercé des violences sur une personne chargée d'une mission de service public dans l'exercice de ses fonctions, en l'occurrence la responsable des ressources humaines du CHU, Mme KOWALSKI. Une fois de plus, il s'agit d'une fiction montée de toutes pièces pour nuire à l'UTS-UGTG et aux vaillants militants du CHU. Jugez-en :

1°/ Ainsi, d'après le juge d'instruction LUNION et CALVAIRE auraient poussé une porte qui aurait occasionné la chute de la DRH KOWALSKI qui se trouvait derrière cette porte. Or Mme KOWALSKI déclare qu'elle était devant la porte et que les deux camarades l'auraient plaqué contre la porte et poussé à terre. Visiblement, yo pa mèt yo dakò si menm vèwsyon la. Quant à LERUS, pon moun pa sav poukisa i konvoké an tribinal-la !

2°/ Mme KOWALSKI prétend avoir été victime de violences en juin 2006 et pourtant elle ne déposera plainte qu'en juin 2008 soit deux ans plus tard et sera entendue par les services de gendarmerie en novembre 2010. Tout de même curieux !

Pas de doute, la plainte de KOWALSKI relève d'une volonté manifeste du pouvoir colonial de criminaliser l'action syndicale et de tenter de faire taire tous ceux qui luttent contre l'arbitraire, le mépris, la corruption et la suppression de plus de 400 postes au



CHU.L'UGTG condamne avec la plus grande fermeté les atteintes portées aux libertés fondamentales et singulièrement aux libertés syndicales et exhortent les travailleurs à continuer à revendiquer et se battre pour la satisfaction de leurs revendications ».

## **ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE**

### **LA CROISSANCE FRANÇAISE EST EN BERNE POUR DE LONGS MOIS**

La France a-t-elle fini de manger son pain noir après un premier semestre raté ? Tous les indicateurs avancés de la croissance montrent que non. Le ton général est donné par le climat des affaires qui recule pour se situer à 9 points de sa moyenne de long terme. C'est bien évidemment le signe d'une conjoncture qui s'est nettement dégradée cet été. Mais il faut aller dans le détail des branches pour poser un diagnostic plus définitif sur l'état de santé de l'économie française. Mon point d'entrée sera la construction, car c'est dans cette branche que le constat est le plus sûr, le plus dur aussi. Tous les signaux convergent et indiquent une fin d'année noire. L'information se résume dans la nouvelle dégradation du climat des affaires qui tombe sous la barre des 90 pour descendre à 11 points de son niveau normal. Il faut remonter à 1997 pour trouver trace d'un si faible niveau. Une très mauvaise nouvelle, signe de la poursuite de l'enfoncement de l'investissement construction : c'est d'ailleurs le scénario évoqué par Xerfi, avec deux nouveaux reculs successifs d'ici la fin de l'année, qui font passer la baisse à près 5% en moyenne pour 2014. C'est la confirmation que les ménages ont déserté le marché du logement, que les projets de développement des collectivités locales sont ajournés et que les entreprises ne prévoient pas d'étendre leur capacité de production. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les entreprises aient totalement renoncé à investir, notamment en biens d'équipement : Parce que le renouvellement du parc de machines devient une absolue nécessité. Parce que le contexte financier est ultra-favorable pour les entreprises disposant de bonnes signatures. Le CICE monte en puissance et avec lui les trésoreries des grandes entreprises, notamment industrielles. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête AFTE-Coe Rexecode sur l'évolution des trésoreries d'exploitations des grandes entreprises et des ETI : elles sont jugées aisées par une majorité de trésoriers et

la tendance est à l'amélioration. Cela semble suffisant pour entrevoir une reprise de l'investissement en biens d'équipement avant la fin de l'année : mais elle sera modeste et tardera à prendre corps et l'année se soldera sur une légère baisse d'ensemble. Une reprise en pente douce car la demande fait toujours défaut. A l'extérieur, les marchés sont sans tonus comme le montre l'opinion des industriels sur les carnets de commandes étrangers qui campent en dessous de sa moyenne de long terme. C'est la conséquence de la panne de croissance de la zone euro, une panne durable. Reste, l'élément clé, qui a fait la croissance au 2ème trimestre : la consommation des ménages : que ce soient les ventes passées, qui nous indiquent comment s'est déroulé le mois d'août, ou les intentions de commandes, un indice sur les prochains mois, les deux indicateurs plongent. Et une chose nous apparaît évident, la consommation décroche au 3ème trimestre et la fin d'année s'annonce compliquée sur fond de chômage en hausse et d'un pouvoir d'achat en berne. Pas après pas, l'analyse des composantes du PIB amène à ce constat : le PIB sera en recul au 3ème trimestre et au mieux à l'arrêt au 4ème. Compte tenu des évolutions passées, 2014 ressort à 0,2% seulement avec en bout de course un acquis de croissance négatif ce qui hypothèque déjà la performance à attendre pour 2015.

## **LE NUMÉRIQUE CHANGE LA VIE QUOTIDIENNE**

Internet est l'innovation la plus remarquable pour deux internautes sur trois, loin devant la contraception, le nucléaire, le génie génétique et le TGV, qui ont pourtant contribué à remodeler les contours de la société. Le contrôle des naissances, les OGM et le clonage, la géographie du territoire, le travail et les loisirs : leurs effets induits ne sont pas négligeables. Mais il est indéniable qu'Internet, qui touche tous les secteurs d'activité dans le monde entier, a un impact d'une ampleur inégalée.

### **Le quotidien : la carte bancaire**

Plus d'un internaute sur deux estime que la carte à puce bancaire a grandement facilité la vie quotidienne, qu'il s'agisse de payer ses courses ou de retirer des billets à tous les coins de rue. Pas étonnant alors que l'achat en ligne – grandement aidé par la carte bancaire – se place en deuxième position malgré sa relative jeunesse, doublant le surgelé et la couche-culotte. Deux

innovations clés mais tellement intégrées qu'elles ne sont plus perçues aujourd'hui comme les vecteurs de changement qu'elles furent en leur temps. Quant au fast-food, désormais présent sous de multiples formes dans la moindre ville de France, il ne retient les suffrages que de 14% des internautes.

### **Le travail : le PC, roi du bureau**

Ce n'est pas une surprise : le micro-ordinateur l'emporte haut la main, suivi par l'e-mail. Le photocopieur, le smartphone ou l'open space sont renvoyés au cabinet de curiosités. En libérant les salariés des tâches répétitives, en facilitant la mobilité et en proposant une nouvelle organisation des espaces et des relations au travail, ces trois innovations ont pourtant laissé des traces indélébiles. Mais face à la redoutable paire ordinateur/mail, impossible de lutter. Qui, aujourd'hui, pourrait imaginer un instant revenir à la règle à calcul, aux sténodactylos et au courrier papier ?

### **Les loisirs : incontournable télé !**

Jeu, set et match pour le téléviseur et son avatar.. le jeu vidéo. Pour les internautes interrogés, il semble quasiment impossible de se passer de l'un ou de l'autre. Avec 17%, le low-cost aérien arrive deuxième, à égalité avec le jeu vidéo. Visiblement, les internautes jugent que les transports aériens à bas coût, en ouvrant des horizons lointains et en offrant des courts séjours à prix modestes, ont bouleversé leur temps libre. Le Walkman, qui a dopé le marché de la musique en élargissant le mode de consommation, tout comme le Livre de poche n'ont convaincu qu'une petite frange d'internautes. Ceux pour qui la culture reste au cœur de leurs loisirs.

### **LE VER IMMORTEL**

Le planaire " Dugesia Japonica" est un ver qui ne tombe pas malade. Et s'il résistait à toutes les bactéries grâce à un gène présent aussi dans le génome humain? Ce gène pourrait-il aussi aider l'homme à résister aux maladies? Il "ouvre une voie inédite contre les bactéries", annonce le CNRS. Un ver plat présenté comme immortel possède un gène qui intéresse particulièrement les scientifiques, après les découvertes d'une équipe de chercheurs français publiées ce mercredi dans Cell Host and Microbes. Son

nom? le planaire *Dugesia Japonica*. Ce petit ver aquatique qui mesure entre 0,2 et 1 cm n'est pas un inconnu de la communauté scientifique. Il est utilisé habituellement pour étudier la reconstitution des tissus. En effet, si on coupe un planaire en 10, on obtient 10 nouveaux planaires. Ses potentialités de régénération en font un être potentiellement immortel: il ne peut pas mourir de vieillesse. Des chercheurs de l'Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes de Marseille ont cherché pendant 4 ans à savoir si le ver plat pourrait résister à des bactéries qui affectent l'homme. "On cherchait quelque chose qui se démarque de la souris, du singe ou de la mouche drosophile sur lesquels il y a beaucoup de recherches. On commence un peu à tourner en rond", explique Eric Ghigo, qui dirige l'équipe, à BFMTV.com. "On a fait une petite infection à la légionellose sur le planaire et on a vu qu'il parvenait à tuer la bactérie". Au final, 17 bactéries ont été testées, parmi lesquelles le staphylocoque doré, la tuberculose, la listériose, la légionellose, la salmonellose... Et le ver, nourri avec du foie de veau infecté, a résisté. "On comptait le nombre de bactéries qui diminuait rapidement. Après 6 à 9 jour, il n'y en avait plus". Conclusion: "ce ver ne tombe pas malade", s'étonne encore le chercheur. Pour comprendre la résistance du planaire à des bactéries parfois mortelles pour l'homme, les chercheurs ont observé les gènes exprimés par le ver après l'infection. L'un d'eux, baptisé MORN2, entre en action à chaque infection. Une découverte très intéressante car ce gène intrigant est aussi présent, à l'état latent, dans le génome humain. En exprimant plus fortement ce gène dans les globules blancs humains, les chercheurs ont observé que la tuberculose, la légionellose et le staphylocoque doré étaient éliminés. Ces découvertes ouvrent la voie vers de nouveaux traitements pour l'homme. Car ce mécanisme "pourrait être stimulé de manière pharmacologique", explique le CNRS. Des essais cliniques sur l'homme pourraient être envisagés d'ici 10 à 15 ans. Mais "ce n'est pas un remède miracle" tient à relativiser Eric Ghigo qui rappelle que l'efficacité est variable. "In vitro on ne trouve plus de bactéries mais on n'a aucune idée du résultat sur la souris ou sur l'homme (...) On a peut être un complément aux traitements antibiotiques, cela ouvre de nouvelles perspectives mais je resterais prudent", répète-t-il. Avec son équipe, ils vont désormais se consacrer aux 1.600 gènes du planaire qui devraient leur en apprendre encore beaucoup sur l'immunité de ce ver fascinant.

**RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION**

**12 LA NATION N°1090 / JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014**

# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

### LES ENTREPRISES DES PAYS ÉMERGENTS MONTENT AU CRÉNEAU

En 2006, l'indien Mittal s'emparait d'Arcelor, le géant européen de l'acier. En 2008, c'est un autre indien, le groupe Tata qui s'offrait Jaguar, l'un des joyaux de la couronne britannique dans l'industrie automobile. En février, le chinois Dongfeng entrait dans le capital de PSA. Et ce n'est pas fini. Selon le rapport " New Global Challengers " réalisé par Boston Consulting Group (BCG), qui dresse la liste des 100 entreprises - les global challengers - issues des pays émergents à même de challenger les multinationales des pays développés, la menace que les premières font peser sur les secondes est de plus en plus forte. Proies jadis, elles sont désormais devenues des prédatrices car elles affichent souvent une santé financière et des résultats d'exploitation hors normes, et l'étude cite, "« des chiffres d'affaires qui croissent 2,5 fois plus vite et des profitabilités 1,5 fois supérieures à celles du S&P 500, la création de trois fois plus d'emplois entre 2008 et 2011 contre 11% pour le S&P 500 hors secteur financier et un succès qui repose de plus en plus sur des avantages durables tels qu'innovation, une marque, un savoir-faire plutôt que sur de faibles coûts de production ". De fait, cinq global challengers sont passés leaders mondiaux de leur secteur en 2014 contre seulement 7 sur la période 2006-13. Il s'agit du mexicain Grupo Bimbo, dans le secteur de la boulangerie, l'indien Tata Steel (Sidérurgie) et les chinois Huawei (équipements de télécommunication), Li & Fung (import-export, principalement textile) et Lenovo (informatique). Autre tendance de fond soulignée par BCG, la diversification des secteurs et des nationalités. Alexandre Miannay, le responsable des sujets mondialisation pour le bureau BCG de Paris, explique : " On constate une augmentation des challengers dans de nouvelles catégories comme les biens de grande consommation ou les technologies digitales mais aussi l'apparition de nouveaux segments dont les vins et spiritueux. Ainsi, le chilien Concha y Toro et le thaïlandais Thai Beverage viennent fortement challenger les acteurs traditionnels du secteur. Par ailleurs, quand en 2006, les deux-tiers

des challengers étaient chinois ou indiens. Aujourd'hui, ce sont les entreprises de dix-huit pays émergents qui participent à la bataille mondiale. Hors BRIC, citons notamment la Thaïlande, le Chili et la Turquie "

## **NOUVELLES SANCTIONS DE L'OCCIDENT CONTRE LA RUSSIE**

**L'UE a adopté de nouvelles sanctions contre Moscou** qui entreront en vigueur le 12 septembre, a annoncé jeudi le Conseil de l'UE. L'Union européenne entend notamment compliquer l'accès de cinq grandes banques publiques et de trois sociétés énergétiques russes au marché européen des capitaux, interdire aux investisseurs européens d'accorder des crédits aux cinq banques en question pour une période dépassant 30 jours et réduire la coopération pétrolière avec la Russie sur le plateau continental et en Arctique. Par ailleurs, neuf coentreprises de l'industrie russe de la Défense se verront interdire d'acheter des produits à vocation duale en Europe.

**Les Etats-Unis adoptent de nouvelles sanctions contre la Russie**, a annoncé jeudi à Washington le président américain Barack Obama. "Nous allons approfondir et élargir les sanctions contre les secteurs financier, énergétique et de défense russes. Ces mesures augmenteront l'isolement politique de la Russie et pèseront sur son économie, surtout sur les secteurs importants pour le président Vladimir Poutine et son entourage. Mon administration fournira vendredi d'autres détails concernant les nouvelles sanctions", a indiqué M.Obama. "Nous rejoignons l'Union européenne et intensifions nos sanctions conjointes contre la Russie en réaction à ses actions illégitimes en Ukraine", a précisé M.Obama.

## **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES**

### **HAÏTI : ARISTIDE PLACÉ EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE**

L'ancien président Jean-Bertrand Aristide est désormais placé en résidence surveillée, selon une ordonnance rendue mardi par le juge Lamarre Bélizaire qui enquête sur des actes de corruption, de blanchiment d'argent, de trafic illicite de la drogue, reprochés à l'ancien Chef d'Etat et un certain nombre de ses proches, quand il

dirigeait ce pays des Caraïbes entre 2001 et 2004, a appris HCNN de sources judiciaires. La résidence de Jean-Bertrand Aristide, dans la commune de Tabarre, sera encerclée par les agents de l'administration pénitentiaire (APENA), tandis que le pourtour de la résidence sera gardé par des agents de la Direction Centrale de la police judiciaire (DCPJ), toujours selon l'ordonnance du juge Bélizaire. Le juge instructeur qualifie ces dispositions de mesures conservatoires pour s'assurer que l'inculpé Jean-Bertrand Aristide ne parvienne pas à échapper à la justice et qu'il puisse être amené au cabinet d'instruction au besoin, pour être entendu. Jean-Bertrand Aristide et plusieurs dizaines de ses proches sont poursuivis pour avoir détourné et blanchi des centaines de millions de dollars entre 2001 et 2004.

**USA**

## **COMMÉMORATION DU 11 SEPTEMBRE**

Les Etats-Unis ont commémoré jeudi les attentats du 11 septembre 2001, qui ont fait près de 3000 morts. Des cérémonies du souvenir ont eu lieu à New York, en Pennsylvanie et à Washington. Dans la capitale, les époux Obama et le vice-président Joe Biden ont marqué une minute de silence sur la pelouse de la Maison-Blanche, entourés d'environ 300 collaborateurs, à 8h46 ce jeudi. C'est l'heure à laquelle le premier avion de ligne détourné a percuté l'une des deux tours du World Trade Center (WTC), dans le sud de Manhattan, en 2001. Les drapeaux avaient été mis en berne. Barack Obama s'est ensuite rendu au Pentagone, où l'un des quatre avions détournés par les terroristes au matin du 11-Septembre s'était écrasé, pour une nouvelle cérémonie d'hommages. «Souvenons-nous de ceux que nous avons perdus et que nous pleurons, nous pleurons pour leurs familles et pour nous-mêmes», a déclaré le président américain au Pentagone, qui avait été frappé vers 9h37. «Et nous nous souvenons d'eux ainsi que de ceux qui continuent de combattre à nos frontières et de ceux qui montent la garde sur notre territoire». «Ceux qui souhaitent une division ont, au contraire, assisté à une unification», a relevé le président américain. A New York, les familles des victimes se sont rassemblées à Ground Zero, autour du mémorial national créé sur le site où étaient érigées les deux tours, pour une cérémonie qui a débuté comme chaque année à 08H46. Plusieurs de leurs

représentants se sont ensuite lancés dans la lecture des 2983 noms des personnes tuées ce jour-là à New York, au Pentagone et à Shanksville, ainsi que dans l'attentat contre le WTC en 1993. Six minutes de silence étaient prévues, dont deux au moment du premier impact. La cérémonie s'est déroulée sous l'égide du nouveau maire de New York, Bill de Blasio, qui a succédé à Michael Bloomberg. Ce dernier avait toujours officié jusqu'alors.

## **OBAMA LANCE LE COMBAT CONTRE L'ÉTAT ISLAMIQUE**

Le changement de ton est brutal. Le 7 août, Barack Obama, avait annoncé des « frappes limitées » contre des positions de l'Etat islamique pour protéger les personnels américains présents en Irak à Erbil et à Bagdad et prévenir un « génocide » (dont aurait été victime la communauté yazidi). Un mois plus tard, mercredi 10 septembre le président a officiellement engagé les États-Unis dans un conflit certainement durable, qui a pour objectif ambitieux la destruction du mouvement djihadiste. Élu en 2008 sur la promesse de mettre fin à l'engagement américain en Irak, M. Obama, six ans plus tard, est contraint de revenir sur ses pas. Il doit se résigner à s'engager dans la mêlée politico-confessionnelle irakienne dont l'issue n'est rien moins que certaine, à renvoyer des troupes sur le terrain (il a annoncé 475 hommes supplémentaires en Irak mercredi soir), même si la mission de ces dernières n'est pas de combattre en première ligne mais d'encadrer et de renforcer les troupes dont disposent Bagdad et le Kurdistan irakien, et enfin à s'impliquer en dehors du théâtre irakien. « Nous traquerons les terroristes qui menacent notre pays, où qu'ils soient (...) nous n'hésiterons pas à agir contre l'Etat islamique en Syrie, comme en Irak », a martelé le président, précisant que les djihadistes ne pourront compter sur aucun « refuge ». M. Obama a exclu toute coopération avec Bachar Al-Assad en Syrie (« un régime qui terrorise son peuple et qui ne regagnera jamais la légitimité perdue ») et annoncé son objectif de renforcer l'opposition face aux djihadistes « tout en recherchant une solution politique pour régler la crise syrienne une fois pour toutes ». Il s'agit d'un autre revirement de la part du président américain qui avait exprimé, à de multiples reprises, ses doutes sur la capacité de l'opposition dite modérée à pouvoir s'imposer prise en étau entre les forces du régime Assad et celle de l'Etat islamique. M. Obama a pris le plus de distance possible avec « la guerre contre le terrorisme » de son prédécesseur, George W. Bush, alors que la menace, en cette veille



d'anniversaire du 11-Septembre, est perçue de manière similaire par l'opinion publique américaine, ce qui explique le soutien apporté aux frappes (150, a précisé mercredi le président), décidées jusqu'à présent en Irak. La stratégie poursuivie, a-t-il indiqué, est similaire « à celle que nous avons poursuivie avec succès au Yémen et en Somalie pendant des années », en dépit des interrogations que peut précisément alimenter cette revendication de succès. Critiqué pour « diriger depuis l'arrière », notamment lors de l'offensive contre le régime de Mouammar Kadhafi, en 2011, M. Obama a décrit en quoi consistait le « leadership » des États-Unis dans ce conflit : se tenir auprès de ceux qui se battent pour leur liberté et rallier les autres nations sur la base de la sécurité et de valeurs humaines communes. Alors que la Maison Blanche a préparé ces derniers jours les esprits à une lutte de longue haleine quantifiable en années, le président a ajouté avoir déjà jeté les bases d'un accord bipartisan avec les républicains « pour montrer au monde que les Américains sont unis pour s'attaquer à ce danger ». Et qu'accessoirement qu'il ne servirait à rien d'attendre la fin de sa présidence, dans deux ans, pour espérer un revirement américain.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

# MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

## ASIE

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé la séance de jeudi à son niveau le plus élevé depuis le 10 janvier, porté par un dollar qui n'a jamais été aussi haut en quasiment six ans. A l'issue des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes a affiché un gain de 0,76% (+120,42 points) à 15.909,20 points. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a augmenté pour sa part de 0,34% (+4,45 points) à 1.311,24 points. L'activité a été assez élevée avec 2,13 milliards de titres échangés sur le premier marché. Au moment de la fermeture de la place tokyoïte (06H00 GMT), le dollar flirtait avec les 107 yens et l'euro se situait à environ 138,10 yens, tous deux en progression par rapport à leurs cours de la veille et de début de matinée, ce qu'apprécient les acheteurs qui font provision de titres de groupes exportateurs.

## ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sur une note de stabilité jeudi, soutenue en fin de séance par un rebond des valeurs pétrolières qui ont suivi les cours du brut à la hausse. L'indice Dow Jones a cédé 0,12% à 17'049 points. Le Standard & Poor's 500, indice de référence des gérants américains, a gagné 0,09% à 1997,45 points. Le Nasdaq Composite a avancé de 0,12% à 4591,81 points. Le début de séance avait été marqué par un courant de prises de bénéfices, déclenché par l'annonce inattendue d'une hausse des inscriptions au chômage la semaine dernière. Pour beaucoup d'analystes toutefois, la tendance de fond reste positive et une correction majeure n'est pas en vue. "Du point de vue des fondamentaux, tant les profits, les dividendes que le commerce mondial sont à des niveaux historiques, le marché devrait donc poursuivre sa marche en avant sur le plus long terme", estime Tim Courtney, directeur des investissements chez Exencial Wealth Advisors à Oklahoma City. "Le principal motif d'inquiétude du marché, c'est de savoir quand la Fed relèvera ses taux mais avec les chiffres mitigés de l'emploi, elle peut attendre tranquillement l'an prochain", a estimé M. Courtney.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse jeudi, affaiblies par l'annonce de l'entrée en vigueur, vendredi, de nouvelles sanctions de l'Union européenne contre la Russie, tandis que Wall Street recule après la hausse inattendue des inscriptions hebdomadaires au chômage aux Etats-Unis. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,22%, soit 9,89 points, à 4.440,90. Le Footsie britannique a glissé de 0,45% et le Dax allemand a fini stable (-0,09%), tandis que l'indice EuroStoxx 50 a reculé de 0,20% et le FTSEurofirst 300 de 0,22%.

## CHANGE

L'euro montait face à la monnaie nippone, à 138,02 yens contre 137,39 yens mardi soir. Le dollar progressait aussi face à la devise japonaise, à 106,85 yens contre 106,20 yens mardi soir. Il a atteint jusqu'à 106,89 yens, son niveau le plus élevé depuis fin septembre 2008. "Les investisseurs continuent de se concentrer sur les perspectives de la politique monétaire de la Réserve fédérale, qui contrastent fortement avec la voie suivie par les politiques

monétaires de la zone euro ou du Japon", a remarqué Omer Esiner de Commonwealth Foreign Exchange. "Il y a peu d'attente d'une hausse de taux mais n'importe quel changement de ton de la part de (la présidente de la Fed) Janet Yellen sera scruté en détail" par les opérateurs, a estimé de son côté Joao Monteiro, analyste chez Valutrades. L'euro restait de son côté pénalisé par les mesures d'assouplissement monétaire prises la semaine dernière par la BCE pour lutter contre les tendances déflationnistes. Quant à la devise britannique, elle restait fébrile à une semaine du référendum sur l'indépendance de l'Écosse le 18 septembre. Vers 21H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 79,66 pence pour un euro, après avoir atteint vers 09H15 GMT 80,66 pence, son niveau le plus faible depuis trois mois. La livre rebondissait également face au billet vert à 1,6211 dollar pour un livre, après avoir atteint vers 09H00 GMT 1,6052 dollar, un nouveau plus bas depuis mi-novembre 2013. La devise suisse baissait face à la monnaie unique européenne, à 1,2097 franc pour un euro, comme face au dollar, à 0,9367 franc pour un dollar, après avoir atteint vers 13H05 GMT 0,9395 franc, son plus bas niveau depuis un an. La devise chinoise a terminé à 6,1298 yuans pour un dollar - son plus fort niveau de clôture depuis six mois -, contre 6,1368 yuans mardi. L'or a terminé à 1251 dollars au fixing du soir, contre 1255,75 dollars mardi.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

# MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

## LA NOTION DE CADRE DIRIGEANT

Le cadre dirigeant est le cadre réunissant les conditions cumulatives suivantes : grande indépendance dans l'organisation de son emploi du temps, pouvoir de prendre des décisions de façon largement « autonome », percevant une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération en vigueur dans l'entreprise (circulaire ministérielle du 3 mars 2000, ). Les cadres dirigeants sont en effet des salariés qui ont un rôle de quasi-employeur et le représentent souvent en matière sociale : présidence du CE, remplacement du P-DG en son absence (Cass. soc., 19 mai 2009, no 08-40.609). L'article L 3111-2 du Code du travail exige la réunion des trois critères cumulatifs suivants :

- l'exercice de responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de l'emploi du temps,
- l'habilitation à prendre des décisions de façon largement autonome, et
- la perception d'une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement.

La Convention Collective applicable à l'entreprise peut conditionner l'application du statut de cadre dirigeant à des conditions venant à s'ajouter à celles prévues dans le Code du travail. Néanmoins une convention collective ou un accord d'entreprise ne peut pas retenir une définition des cadres dirigeants moins exigeante que la définition légale. (Cass. Soc. 19 janvier 2012, n° 10-21969 D). Peu importe que la convention collective ou l'accord d'entreprise retienne, pour la fonction occupée par l'intéressé, la qualité de cadre dirigeant (Cass. soc., 18 juin 2008, no 07-40.427 ; Cass. soc., 13 janv. 2009, no 06-46.208). Ainsi, par exemple, si une convention collective confère le statut de cadre dirigeant au seul coefficient 9, cela ne signifie pas qu'un salarié classé au coefficient 8 ne puisse pas être qualifié de cadre dirigeant (Cass. soc., 16 mai 2007, no 05-41.141). Pour retenir ou écarter la qualité de cadre dirigeant, il appartient au juge d'examiner la fonction que le salarié occupe réellement au regard de chacun des trois critères cumulatifs énoncés par l'article L. 3111-2 du Code du travail (Cass. soc., 25 juin 2008, no 07-40.910 ; Cass. soc., 31 oct. 2012, no 11-18.682). Dans un arrêt du 26 novembre 2013, la Cour de cassation vient confirmer sa jurisprudence de 2012 affirmant que le statut de cadre dirigeant ne peut être octroyé que dans la mesure où le cadre participe effectivement à la direction de l'entreprise (Cassation Sociale 26 novembre 2013 n°12-21.758). La Cour a jugé qu'il peut être considéré comme cadre dirigeant un salarié, qui bien que disposant d'une grande autonomie dans l'organisation du travail nécessitée par son haut niveau de responsabilité et étant classé au coefficient le plus élevé dans la convention collective, ne participait pas à la direction de l'entreprise (Cass. soc., 31 janv. 2012, no 10-24.412). La taille de l'entreprise ne permet pas d'écarter la qualité de cadre dirigeant. Ainsi un gérant d'une PME de moins de 20 salariés peut être considéré comme cadre dirigeant (Cass. soc., 31 janv. 2012, no 10-23.828). La décision du 2 juillet 2014 confirme que ces critères cumulatifs légaux impliquent que seuls les cadres qui participent à la direction de l'entreprise relèvent de la catégorie

des cadres dirigeants (cass. soc. 2 juillet 2014, n° 12-19759 FSPB). En conséquence, il ne suffit pas qu'un cadre ait la responsabilité d'une agence ainsi que toute autonomie dans l'organisation de son emploi du temps et perçoive la rémunération la plus élevée de tous les salariés de deux agences pour relever de la catégorie des cadres dirigeants. Si cette qualification ne lui est pas reconnue, le salarié peut notamment obtenir le paiement d'heures supplémentaires : Cass. soc. 2 juillet 2014, n°12-19759.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER**

# **T** **TABLEAU DE BORD**

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

### **INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS**

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

### **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION**

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

### **INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX**

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

### **POPULATION**

POPULATION 2011: 404 635 habitants

### **OFFRE**

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## **DEMANDE**

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## **PRIX**

JUILLET 2014 : - 0,2 % % sur un mois ; 0,3 % sur un an.

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C E) en juillet 2014:74290 ( 1,6 % sur un mois et 4,1 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en juillet 2014 : 750 ( - 13,8 % sur trois mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

# **LA NATION POUR VOUS INFORMER**

**22 LA NATION N°1090 /JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014**